

Le débit préautorisé (DPA) est une méthode pratique, souple et rapide de verser les sommes dues à la SODEC. Ainsi, avec votre autorisation, la SODEC prélèvera la somme due dans le compte bancaire de votre choix. Pour vous inscrire au service DPA, remplissez le formulaire ci-dessous, indiquez le montant du versement ainsi que la date de prélèvement, et joignez-y un spécimen de chèque portant la mention « Annulé ». Veuillez prendre note que cet accord n'est valide que pour un seul prélèvement, qui pourrait être effectué après la date indiquée au formulaire.

Pour adhérer au service de débit préautorisé (DPA)

- Remplir les cases du formulaire : **tous les champs sont obligatoires**
- Imprimer et signer
- Numériser
- Joindre le formulaire rempli à votre demande via SOD@ccès

Coordonnées du client

N° de client (si connu) _____
 NEQ _____
 Nom du client _____
 Adresse _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____
 Courriel _____

Renseignements sur le compte bancaire du client

Nom de l'institution financière désignée _____
 N° de transit _____
 N° de l'institution _____
 N° du compte _____
 Adresse _____
 Ville _____ Province _____ Code postal _____

Titre du projet _____

Montant du paiement _____ **Date du paiement** _____

Raison du paiement

Type de débit préautorisé : Entreprise Personnel Spécimen de chèque ci-joint :



Convention de régime de débit préautorisé (DPA)

Le requérant autorise la SODEC et l'institution financière désignée (ou toute autre institution financière que le requérant pourra autoriser à tout moment) à prélever de son compte spécifié, un montant unique convenu entre les parties, pour le règlement de tous les montants exigibles portés au débit du compte du requérant avec la SODEC.

Cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce que la SODEC ait reçu du requérant un préavis de sa modification ou de sa résiliation. Ce préavis doit parvenir à la SODEC au moins 10 jours ouvrables avant la date prévue du débit, et ce, à l'adresse courriel indiquée ci-après. Le requérant peut obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou plus d'information sur son droit d'annuler un DPA en s'adressant à son institution financière ou en visitant www.cdnipay.ca.

Le requérant a certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, il a le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme au présent accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur ses droits de recours, il peut communiquer avec son institution financière ou visiter www.cdnipay.ca.

Signé à _____ le _____

Signature : _____ Signature : _____

Nom du requérant : _____ Nom du requérant : _____